

Commune de



MIZOËN

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39
mairie.mizoen@wanadoo.fr

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/96

L'an deux mil quatorze, le deux décembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 25 novembre 2014

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, GIRAUD Roger, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine.

ABSENTS : MM. BEAUME Hugues, GONON Florence (pouvoir à MICHEL Gilbert), SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : Monsieur VIN Daniel.

COLIS DE NOËL DES ANCIENS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 10 novembre 2014, portant le même objet, décidant d'attribuer un colis de Noël aux personnes âgées de plus de 65 ans et résidant en permanence dans la commune.

Monsieur le Maire propose de fixer à 70 ans l'âge pour bénéficier de ce colis de Noël des anciens.

Le Conseil municipal :

DECIDE de fixer l'âge pour bénéficier du colis de Noël à 70 ans selon les échéances suivantes :

En 2015 les bénéficiaires seraient les personnes âgées de plus de 67 ans,

En 2016 les bénéficiaires auraient plus de 68 ans,

En 2017 les bénéficiaires auraient plus de 69 ans,

A partir de 2018 les bénéficiaires seraient les personnes de plus de 70 ans.

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de cette décision.

Certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,
Bernard MICHEL

